

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
Montréal (Québec) H3C 0B4
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600

fasken.com

Le 11 septembre 2026
N° de dossier : 115858.00019/23547

Gabrielle Goodfellow
Ligne directe / Télécopieur +1 514 397 5250
ggoodfellow@fasken.com

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE PRIVILÉGIÉ ET CONFIDENTIEL

Me Johanne Skelling
Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Dossier : R-4353-2026
MÉIE - Demande d'avis à la Régie de l'énergie sur les modalités
réglementaires qui pourraient être mises en place afin de réduire les impacts
tarifaires pour les consommateurs tout en maximisant le développement et
l'utilisation du GSR produit au Québec**

**Observations de l'AQPER et de la CBA concernant les demandes de
confidentialité**

Chère consœur,

L'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (« **AQPER** ») et la Canadian Biogas Association (« **CBA** ») (collectivement, l'« **AQPER-CBA** ») ont pris connaissance des demandes de traitement confidentiel déposées par les distributeurs de gaz naturel ainsi que des observations formulées par les intervenants à cet égard.

L'AQPER-CBA reconnaît que plusieurs des renseignements visés présentent un caractère commercialement sensible. Elle comprend également les préoccupations exprimées quant aux conséquences que pourrait avoir la divulgation de certaines caractéristiques propres à des contrats, projets ou négociations en matière d'approvisionnement en gaz de source renouvelable (« **GSR** »).

L'AQPER-CBA est toutefois d'avis que les intervenants doivent disposer d'une information suffisante afin de pouvoir évaluer adéquatement les différentes options d'approvisionnement en GSR ainsi que leurs impacts tarifaires et environnementaux.



FASKEN

Dans ce contexte, l'AQPER-CBA appuie de façon générale les démarches entreprises par les autres intervenants visant à obtenir l'accès aux renseignements confidentiels sous engagement de confidentialité.

Cela dit, si la Régie de l'énergie devait conclure qu'une telle divulgation n'est pas appropriée, l'AQPER-CBA soumet qu'il serait souhaitable que les distributeurs soient tenus de déposer des renseignements agrégés, anonymisés ou autrement dépersonnalisés permettant aux intervenants de participer utilement au débat sans identifier un fournisseur, un projet ou un contrat particulier.

À titre d'exemple, de tels renseignements pourraient notamment porter sur :

- les volumes d'approvisionnement;
- les prix ou coûts moyens d'approvisionnement;
- les termes ou durées moyennes des contrats;
- les impacts tarifaires associés aux différents approvisionnements;
- certaines caractéristiques environnementales des projets, incluant l'intensité carbone.

L'AQPER-CBA est d'avis qu'une information agrégée de cette nature permettrait aux intervenants de mieux comprendre les caractéristiques générales des approvisionnements en GSR et leurs incidences économiques et environnementales tout en préservant la confidentialité des renseignements stratégiques propres à un fournisseur ou à un projet particulier.

À titre illustratif, il pourrait être pertinent de présenter certaines caractéristiques moyennes des contrats, notamment les prix, termes et volumes, selon différentes plages d'intensité carbone, sans qu'il soit possible d'identifier un projet ou un fournisseur donné.

L'AQPER-CBA estime qu'une telle approche permettrait d'établir un équilibre approprié entre la protection des renseignements commercialement sensibles et la nécessité d'assurer un débat pleinement éclairé sur les questions soumises à la Régie de l'énergie dans le cadre du présent dossier.

Pour ces motifs, l'AQPER-CBA invite respectueusement la Régie de l'énergie, dans l'éventualité où elle refuserait la divulgation des renseignements confidentiels sous engagement de confidentialité, à requérir le dépôt de renseignements agrégés, anonymisés ou dépersonnalisés permettant de répondre aux besoins d'information des intervenants. Les renseignements que l'AQPER-CBA suggère de rendre publics correspondent notamment à des catégories d'information qu'Énergir indique déjà détenir relativement à ses approvisionnements en GSR, incluant les volumes, les prix, les caractéristiques contractuelles et l'intensité carbone.



FASKEN

Veillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Gabrielle Goodfellow

GG/dh

